

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS**

Avis1

- 5 AVR. 2024

Référence : 2024017457

No Greffe: P202401189

Jugement du : 27/03/2024

OUVERTURE D'UNE PROCEDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE (LOI 2005) sur DECLARATION DE CESSATION DES PAIEMENTS

Fixe la clôture de la procédure au 26/03/2026, (Article L.643-9 du Code de Commerce).

A l'égard de :

SARL COIFFURE PRESTIGE

31 rue Simart 75018 Paris

Activité : Coiffure, ongles.

N° du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris : 813250131

Date de cessation des paiements : 07/12/2023

Nomme

Juge commissaire : Mme Nathalie Buquen

Nomme

Mandataire judiciaire liquidateur : SAS GEMMJ en la personne de Me Geoffrey Morand

17 rue de la Ville l'Evêque 75008 Paris

*Les créanciers sont invités à produire leur titre de créances entre les mains du mandataire judiciaire dans un délai de deux mois à compter de la publication au BODACC du présent jugement.*

Le greffier,

MENTION A NE PAS PUBLIER

*Nomme commissaire de justice:* SELARL

Allemand - Nguyen-Hong

15 rue de la Grange Batelière 75009 Paris

Aux fins de réaliser l'inventaire et la prise en compte prévus à l'article L.622-6 du code de commerce.

Fixe le délai de dépôt de l'inventaire à 3 semaines à compter du présent jugement





**Greffes du Tribunal de Commerce de Paris**

1 quai de la Corse  
75198 Paris Cedex 04

## ETAT RELATIF AUX INSCRIPTIONS DES PRIVILEGES ET PUBLICATIONS

Privileges requis : Nantissements de parts de société civile  
Protêts  
Prêts et délais  
Warrants (trois catégories)  
Gages sans dépossession  
Gages des stocks  
Nantissements de l'outillage matériel et équipement  
Nantissements conventionnels de parts sociales (SC, SARL, SNC)  
Privileges de vendeur et action résolutoire  
Nantissements du fonds de commerce  
Nantissements du fonds artisanal  
Nantissements judiciaires  
Déclarations de créances  
Hypothèque maritime  
Actes de saisie sur les navires  
Acte ou jugement translatif, constitutif ou déclaratif de propriété ou de droits réels portant sur un bateau  
Hypothèque fluviale  
Actes de saisie de bateaux  
Biens inaliénables  
Publicités de contrats de location  
Publicités de clauses de réserve de propriété  
Privileges du Trésor  
Privileges de Sécurité Sociale - Régime complémentaire  
Warrants agricoles  
Opération de crédit-bail en matière mobilière  
Saisie pénale de fond de commerce  
Logement indigne

Sur : **SARL COIFFURE PRESTIGE** Société à responsabilité limitée  
RCS 813 250 131  
Adresse : 31 rue Simart 75018 Paris

Débiteur N° : 20190009234

### **Nantissements de parts de société civile (\*) (\*\*)** à jour au 27/03/2024

NEANT

### **Protêts** à jour au 27/03/2024

NEANT

### **Prêts et délais** à jour au 27/03/2024

NEANT

### **Warrants (trois catégories)** à jour au 27/03/2024

NEANT

### **Gages sans dépossession** à jour au 27/03/2024

NEANT



*Sous réserve d'inscriptions pouvant exister à une autre adresse dans Paris ou dans le ressort d'un autre Greffe.*

**Gages des stocks (\*)** à jour au 27/03/2024

NEANT

*Sous réserve d'inscriptions pouvant exister à une autre adresse dans Paris ou dans le ressort d'un autre Greffe.*

**Nantissements de l'outillage matériel et équipement (\*)** à jour au 27/03/2024

NEANT

**Nantissements conventionnels de parts sociales (SC, SARL, SNC) (\*) (\*\*)** à jour au 27/03/2024

NEANT

**Privilèges de vendeur et action résolutoire** à jour au 27/03/2024

NEANT

**Nantissements du fonds de commerce** à jour au 27/03/2024

NEANT

**Nantissements du fonds artisanal** à jour au 27/03/2024

NEANT

**Nantissements judiciaires** à jour au 27/03/2024

NEANT

**Déclarations de créances** à jour au 27/03/2024

NEANT

**Hypothèque maritime** à jour au 27/03/2024

NEANT

**Actes de saisie sur les navires** à jour au 27/03/2024

NEANT

**Acte ou jugement translatif, constitutif ou déclaratif de propriété ou de droits réels portant sur un bateau** à jour au 27/03/2024

NEANT

**Hypothèque fluviale** à jour au 27/03/2024

NEANT

**Actes de saisie de bateaux** à jour au 27/03/2024

NEANT

**Biens inaliénables** à jour au 27/03/2024

NEANT



**Publicités de contrats de location** à jour au 27/03/2024

NEANT

**Publicités de clauses de réserve de propriété** à jour au 27/03/2024

NEANT

**Privilèges du Trésor** à jour au 27/03/2024

NEANT

**Privilèges de Sécurité Sociale - Régime complémentaire** à jour au 27/03/2024

NEANT

**Warrants agricoles (\*\*\*)** à jour au 27/03/2024

NEANT

**Opération de crédit-bail en matière mobilière** à jour au 27/03/2024

NEANT

**Saisie pénale de fond de commerce (\*\*\*\*)** à jour au 27/03/2024

NEANT

**Logement indigne** à jour au 27/03/2024

NEANT

\* **NB** : Depuis le 1er janvier 2022, le nantissement conventionnel de parts sociales de société civile est inscrit sur le registre des gages sans dépossession. C'est également le cas de l'ex-nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement et du gage des stocks, lesquels font désormais l'objet d'un gage sans dépossession de droit commun. Pour la période antérieure et les inscriptions de nantissements judiciaires, nous vous invitons à vérifier l'existence d'éventuelle(s) autre(s) inscription(s) en sollicitant du greffier la délivrance d'un état d'inscription(s) prise(s) sur le fichier des nantissements de parts de sociétés civiles (article 57 abrogé du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978), sur le registre public tenu au greffe du tribunal dans le ressort duquel le fonds est exploité (article L.525-3 abrogé du code de commerce renvoyant à l'article L.142-3 code de commerce) ou sur le registre public tenu au greffe du tribunal dans le ressort duquel le débiteur a son siège ou son domicile (article L.527-4 abrogé du code de commerce).

\*\* **NB** : L'information d'un nantissement judiciaire de parts de société civile publié après le 1er janvier 2022 nécessite la consultation des actes déposés en annexe du RCS du siège de la société dont les parts sont nanties.

\*\*\* **NB** : Le présent état ne révèle que les inscriptions des warrants agricoles prises à compter du 01/01/2023 et les publicités prises antérieurement au 01/01/2023 demeurent inscrites dans les registres tenus par les tribunaux judiciaires compétents pour les recevoir jusqu'au 31/12/2022.

\*\*\*\* **NB** : L'information d'une saisie pénale publiée avant le 1er janvier 2023 nécessite l'interrogation du registre des sûretés mobilières, 4°.

Délivré à Paris, le 28 mars 2024

Le Greffier,

